

INSCRIPTION EN COLLÈGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Le représentant légal s'adresse directement à son collège de secteur dès lors qu'il est effectivement domicilié dans la zone de desserte du collège* accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Une **demande écrite** expliquant la situation en indiquant le nom, prénom, date de naissance, adresse, classe, langue(s) étudiée(s) de l'élève et un numéro de téléphone.
- Les **trois derniers bulletins trimestriels / bilans périodiques** de l'année 2016/2017 (ou dernier bulletin ou bilan pour une demande en cours d'année scolaire 2017-2018)
- Un **justificatif de domicile****. Une attestation d'hébergement chez un tiers n'est pas acceptée comme justificatif de domicile.
- Si les parents sont séparés : une copie du jugement précisant les modalités de garde de l'enfant délivré par le juge aux affaires familiales. À défaut, deux demandes distinctes établies par chacun des parents accompagnées d'une copie entière du livret de famille.
- Si l'enfant est pris en charge par un tiers : une copie du jugement de délégation d'autorité parentale délivrée par un juge aux affaires familiales.
- Toute autre pièce justifiant une situation particulière (notification MDMPH, certificat médical...).

Tout problème d'inscription est signalé par le collège à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône.

** La carte scolaire est disponible sur le site internet de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône. Elle a été mise à jour pour la rentrée scolaire durant le mois de mars 2017 :*

<http://www.ac-lyon.fr/dsden69/>

Rubrique « vie de l'élève », « affectation et orientation »

****Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du représentant légal :**

- une facture énergie ou fluide, une quittance de loyer émise par une société immobilière ou un relevé de charges de copropriété, de moins de trois mois.

- dans le cas d'emménagements récents : le contrat de location (bail complet daté et signé) en cours de validité, ou titre de propriété de l'appartement, daté, signé, avec la description de l'habitation, et l'assurance habitation

À défaut, un écrit administratif provenant d'un organisme d'état (ex : Attestation de la CAF, de Pôle Emploi, une copie du dernier avis d'imposition sur lequel figure l'enfant à charge).

Une attestation d'hébergement chez un tiers n'est pas acceptée comme justificatif de domicile.

DSDEN du Rhône

Division des affectations des élèves - DAE 1

21, rue Jaboulay

69309 Lyon cedex 07

Courriel : ce.ia69-dae@ac-lyon.fr

Site internet : www.ac-lyon.fr/dsden69

Téléphone : 04 72 80 67 72

